



**ÉTHIQUE  
PATRIMOINE**  
LE RESPECT DES VALEURS

## Document d'Entrée en Relation

**CABINET : ETHIQUE PATRIMOINE  
FORME JURIDIQUE : SARL UNIPERSONNELLE (EURL)  
ADRESSE SIEGE SOCIAL : 111 IMPASSE DES CLÔTS 73410 SAINT OURS**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de mon activité de conseil en gestion de patrimoine, je suis soumis à diverses réglementations correspondant aux différents statuts que j'exerce. Le présent document est établi en vue de vous présenter le cadre réglementaire dans lequel nous allons travailler.

Je vous adresse les informations réglementaires et les informations complémentaires préconisées par LA COMPAGNIE CIF, association professionnelle agréée par l'AMF, par LA COMPAGNIE IAS et LA COMPAGNIE IOBSP, associations agréées par l'ACPR, dont je suis adhérent.

Notre société **ETHIQUE PATRIMOINE** est enregistrée auprès de l'**ORIAS** sous le numéro **23006512** ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) :

### ◆ **Conseiller en Investissements Financiers (CIF) ;**

Dans l'exercice de mon activité de CIF, je suis susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante (définition de la réglementation en cours) :

- ✓ Le conseil en investissement non indépendant, repose sur une analyse diversifiée de manière large des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, sans pour autant analyser l'ensemble des offres. La rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires, cumulés éventuellement à nos honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

La nature du conseil ainsi que les contours de la rémunération vous seront communiqués de manière plus précise au sein de la lettre de mission.

L'autorité de contrôle pour l'activité CIF est :

Autorité des Marchés Financiers  
17 Place de la Bourse  
75 082 PARIS Cedex 02

◆ **Intermédiaire en Assurance (IAS)** en qualité de courtier en assurance en catégorie :

- ✓ B : non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et peut communiquer sur simple demande du client, le nom de ces dernières.

Dans le cadre de cette activité je ne suis pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un assuré ou à une compagnie d'assurances, sauf dans le cadre de l'IARD.

Dans le cadre de l'exercice de mon activité d'intermédiation en assurance, ma prestation est fournie sur :

Un conseil approprié permettant de conseiller le produit le plus adapté aux besoins du client, et le formaliser au sein d'un rapport d'adéquation.

◆ **Intermédiaire en Opération de Banque et Services de Paiement (IOBSP)** en qualité de :

- Courtier exerçant l'intermédiation en vertu d'un mandat de leur client pour la vente de crédit, ou de produits bancaires de type livrets et dépôt à terme.

Dans le cadre de cette activité je ne suis pas autorisé à encaisser des fonds destinés à un client ou à un établissement de crédit.

Notre cabinet propose un service portant sur des livrets et dépôt à terme.

L'autorité de contrôle des activités IAS et IOBSP est :

ACPR  
4 place de Budapest  
Direction du Contrôle des Pratiques Commerciales  
75436 PARIS Cedex 9

**Liste des partenaires**

CIF	Alpeys, Exclusive Partners, France Valley, Norma capital, Pierre Premier Gestion, Sofidy, Groupe voisin, La foncière Magellan, Pierval Santé
IAS	Cardif, Eres, Generali, Lombard International, Nortia, Onelife, Primonial, UAF Life, Vie Plus
IOBSP	Mymoneybank partenariat en cours

## Organisation et bonne conduite

Enfin, je vous confirme que conformément aux Codes de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF, LA COMPAGNIE IAS et LA COMPAGNIE IOBSP, j'ai pris l'engagement pour maintenir mon adhésion, de suivre des formations réglementaires obligatoires, de justifier annuellement d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle, de produire mon casier judiciaire et de déclarer immédiatement, sous peine de déchéance, tout événement susceptible de le modifier, enfin de respecter toutes les dispositions incluses dans le Code de Bonne Conduite de LA COMPAGNIE CIF et LA COMPAGNIE IAS et LA COMPAGNIE IOBSP.

## Traitement des réclamations

La réclamation peut être exprimée lors d'un rendez-vous et doit être adressée par écrit au médiateur interne Xavier TENET par courrier à l'adresse suivante ETHIQUE PATRIMOINE 111 impasse des clôts 73410 SAINT OURS ou par un e-mail [xavier@ethique-patrimoine.com](mailto:xavier@ethique-patrimoine.com).

Le Cabinet accuse réception de la réclamation dans le délai de 10 jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation ; et a deux mois maximum pour y répondre, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.  
En cas de réponse insatisfaisante le client peut ensuite contacter :

Pour l'activité CIF, IAS, et IOBSP :

- CNPM Médiation Consommation  
27 avenue de la Libération  
42400 Saint Chamond  
Tél. : 09 88 30 27 72  
[contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu](mailto:contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu)  
<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

En second lieu, spécialement pour l'activité de CIF :

- Le Médiateur de l'AMF (instruments financiers et services d'investissements) :  
Autorité des Marchés Financiers  
17, Place de la Bourse  
75 082 Paris Cedex 02  
<http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Presentation.html>

En cas d'échec de la médiation, vous aurez la possibilité en dernier recours, de saisir le tribunal relevant de la juridiction compétente qui pourra statuer sur tout litige.

## Traitement des données personnelles et confidentialité

Notre travail nécessitant un accès, un stockage et l'exploitation d'informations personnelles, que vous voudrez bien nous confier, nous nous engageons à respecter le

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur le 28 mai 2018.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de nos activités et des services proposés sont collectées et traitées par Xavier TENET en qualité de responsable de traitement.

Notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre notre cabinet et son client, à en préserver la sécurité et l'intégrité, à ne communiquer ses informations qu'aux tiers auxquels il est nécessaire de les transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite archivées pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Concernant vos proches nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter au : ETHIQUE PATRIMOINE 111 impasse des clôts 73410 SAINT OURS

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

Les informations personnelles recueillies dans le cadre de notre activité sont enregistrées dans un fichier informatisé traité par Xavier TENET pour la gestion et le suivi de la relation client. Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation et pendant un délai raisonnable après la fin de celle-ci et sont destinées à l'ensemble des collaborateurs du cabinet et personnes externes pour la bonne réalisation de notre mission.

Nous vous informons que vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit de restriction sur l'utilisation, d'un droit d'opposition à l'utilisation, d'un droit à l'effacement ou encore d'un droit à la portabilité de vos données personnelles.

Vous pouvez ainsi bénéficier de ces droits à tout moment en nous informant directement à l'adresse suivante :

- par courrier électronique : (indiquer l'e-mail du cabinet)
- par courrier postal : xavier@ethique-patrimoine.com.

A défaut du respect du délai de traitement de votre demande, vous disposez d'un droit à introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente, via leur site internet ou par voie postale : **CNIL - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07.**

Par ailleurs, le cabinet s'abstient, sauf accord express, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients.

### Moyens de communications

Nous vous informons que nous communiquerons avec vous par les moyens suivants :

Par courrier

Par tout autre support durable (e-mail, site internet dédié, etc...) dès lors que les clients auront opté formellement pour la fourniture des informations sur cet autre support et que ce même support se révélera adapté au contexte dans lequel seront conduites les affaires.

Les coordonnées de contact suivantes que vous nous avez communiquées pourront à tout moment être utilisées en vue de sécuriser et d'authentifier nos échanges.

Par votre signature, vous acceptez que les informations soient communiquées par le biais d'un support durable autre que le papier, à savoir par courriel. À tout moment, vous pouvez demander à disposer du document papier ou à revenir à une remise de document sous format papier.

En vous remerciant de la confiance que vous voudrez bien nous accorder,

Je vous prie de croire, M/Mme.....  
, à l'assurance de mes sentiments distingués.

### Signature du client

### Signature du conseiller



**ÉTHIQUE  
PATRIMOINE**  
LE RESPECT DES VALEURS

ETHIQUE PATRIMOINE  
111 IMP. DES CLÔTS  
73410 ST-GURS  
07 49 76 61 60  
XAVIER@ETHIQUEPATRIMOINE.COM

Xavier TENET